

## REGLEMENT FINANCIER DE L'ECOLE

### Frais d'inscription<sup>1</sup> :

- Frais de dossier : 50 € (non remboursables)
- Frais d'inscription : 200 € d'arrhes (déduits de la scolarité de l'année suivante)

### Scolarité annuelle<sup>2</sup> :

- Un enfant : 1 635 €
- Deux enfants d'une même famille : 3060 €
- Trois enfants d'une même famille : 4320 €

La scolarité comprend :

- la **contribution familiale** (fixée par le Conseil d'administration de l'OGECENSTA) et des frais annexes (l'assurance scolaire obligatoire, fournitures et sorties scolaires)
- la contribution obligatoire à l'APEL

*Il s'agit là de la totalité des frais de scolarité (à l'exception évidemment des livres scolaires, photos de classe et voyages scolaires éventuels qui feront l'objet d'informations spécifiques).*

### Restauration scolaire - Garderie déjeuner – Étude et Garderie<sup>3</sup> :

<u>Tarifs annuels</u>	Cantine	Garderie déjeuner « lunch-box »	Garderie/Étude
Plein temps (3 ou 4 jours)	1100€	525€	630 €
Mi-temps (1 ou 2 jours)		435 €	321 €
Ticket (occasionnel)	8 €	8 €	8 €

*Les inscriptions à la garderie du déjeuner et à l'étude sont considérées comme fermes et définitives pour l'année. Toutefois, elles pourront être modifiées au 2<sup>ème</sup> ou au 3<sup>ème</sup> trimestre, exclusivement sur demande écrite adressée au Secrétariat.*

### Ateliers périscolaires facultatifs<sup>4</sup> :

Théâtre	Anglais	Chinois	Échecs	Sports et arts	Légo
GS/CE1	CM1/CM2	GS/CM2	GS/CM2	GS/CM2	GS/CM2
300€	350€	300€	300€	990€	345€ (325€ GS)

Votre facture annuelle sera disponible sur votre compte ecoledirecte fin septembre.

A Paris, le

**Signature de la mère**

**Signature du père**

<sup>1</sup> En cas de désistement ou de départ en cours d'année, ces sommes ne sont pas remboursées.

<sup>2</sup> Les arrhes d'un montant de 200€ sont déduites de la scolarité.

<sup>3</sup> Il s'agit de forfaits : les jours non utilisés ne seront pas remboursés.

<sup>4</sup> Les ateliers périscolaires sont facultatifs et les inscriptions se font au mois de juin pour l'année d'après.

## ENGAGEMENT FINANCIER

L'engagement financier ci-dessous s'appliquera à toute la fratrie scolarisée pour toute la scolarité de l'enfant par tacite reconduction lors de la réinscription de votre enfant.

A - DESIGNATION DU PAYEUR (cochez l'option retenue)

**Nom et Prénom de l'enfant :**

\_\_\_\_\_

**Père et Mère conjointement :**

Nous, Monsieur \_\_\_\_\_

Et Madame \_\_\_\_\_

reconnaissons avoir pris connaissance du règlement financier de l'École et nous nous engageons solidairement à régler la totalité des sommes dues pour l'année scolaire 2022-2023 suivant la modalité retenue ci-après.

**Séparation ou divorce :** une facture est adressée à chaque parent avec la répartition financière ci-dessous :

Père :

Je, soussigné, Monsieur \_\_\_\_\_  
reconnais avoir pris connaissance du règlement financier de l'établissement et m'engage à régler suivant la modalité de règlement retenue ci-après :

Mère :

Je, soussignée, Madame, \_\_\_\_\_  
reconnais avoir pris connaissance du règlement financier de l'établissement et m'engage à régler suivant la modalité de règlement retenue ci-après :

la totalité des sommes dues pour l'année scolaire 2022-2023

\_\_\_\_\_ % de la facture.

la totalité des sommes dues pour l'année scolaire 2022-2023

\_\_\_\_\_ % de la facture.

**Autre payeur que Père et Mère :** je, soussigné(e) Madame, Monsieur, \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_ reconnais avoir pris connaissance du règlement financier de l'établissement et m'engage à régler la totalité des sommes dues pour l'année scolaire 2021-2022 suivant la modalité de règlement retenue ci-après.

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

B – CHOIX DU MODE DE REGLEMENT – UN CHOIX PAR FAMILLE (cochez l'option retenue)

**Par chèque**

**En une fois par chèque** à réception de la **facture annuelle** puis à réception de chaque nouvelle facture émise la comptabilité, si nécessaire. Les chèques sont à faire à l'ordre de l'OGECENSTA et sont encaissables dès réception.

**Par virement bancaire**

**En une fois par virement** à réception de la **facture annuelle** puis à réception de chaque nouvelle facture émise la comptabilité, si nécessaire. Le RIB est accessible sur ecoledirecte.

**Par prélèvement**

**En une fois par prélèvement** à réception de la **facture annuelle** puis à réception de chaque nouvelle facture émise la comptabilité, si nécessaire. Merci de vous assurer que le RIB fourni est actif et de compléter le mandat SEPA joint. Si vous avez coché la rubrique « séparation ou divorce », merci de nous adresser un RIB et un SEPA pour chaque payeur.

**A chaque trimestre par prélèvement.**

**A chaque mois par prélèvement.**

A Paris, le

**Signature de la mère**

**Signature du père**

**Signature autre payeur**

Ecole nouvelle  
Saint Thomas d'Aquin